



VOTER CFE UNSA, C'EST FAIRE LE BON CHOIX

24 octobre 2019

Le CSE, c'est nouveau mais ce n'est pas n'importe quoi !

Les ordonnances Macron de 2017 ont créé une instance nouvelle : le Comité Social et Economique. Ce CSE reprend les prérogatives des CE, DP et CHSCT. Si, dans le droit commun, il englobe les activités sociales, il en va autrement dans les IEG. Ainsi, certains semblent avoir oublié que les CSE n'ont pas fusionné avec les CMCAS. Explication.



Pour rappel, **les prérogatives du CSE** portent sur l'expression collective des salariés pour la prise en compte de leurs intérêts dans :

- la santé, la sécurité et les conditions de travail,
- la présentation de réclamations individuelles et collectives relatives au salaire et à l'application des règles et accords,
- les projets d'évolution de l'organisation du travail,
- la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise.

Les enjeux des élections du 14 novembre 2019 pour les salariés ?

Choisir les meilleurs représentants ? **Oui !**

Déterminer quel syndicat aura le droit de négocier des accords avec quel poids ? **Oui !**

Réchauffer un concept marketing qui a fonctionné une fois sur un sujet sans rapport pour tromper les électeurs : **Ah que non !**

**Les activités sociales méritent mieux que des coups de communication.
Rendez-vous tout au long de l'année pour en discuter.**



Alors les activités sociales ?

Dans les IEG, l'article 25 du Statut attribue la mission de gestion des activités sociales à la CMCAS et la CCAS. Les ordonnances Macron n'ont pas modifié cette dérogation. **Le CSE ne s'en occupe pas !**

Et les vacances, la restauration méridienne, les loisirs ?

Ces sujets ont été traités dans la campagne électorale spécifique de 2017 qui a permis aux salariés de choisir leurs représentants dans les conseils d'administration des CMCAS. A cette occasion, les programmes des syndicats ont fait l'objet de débat entre le statu quo ou une meilleure redistribution (chèques vacances, gestion, Pass divers et variés).

Les salariés jugeront en 2021 si les élus en CMCAS ont tenu leur engagement et si les sujets marketing de campagne ont été suivis d'effet par les élus qui les ont portés.

Ce n'est pas l'objet de cette élection de novembre 2019. **C même hors sujet.**

Et pourtant, il y a beaucoup à dire sur le sujet des activités sociales qui intéressent fortement les salariés et les retraités. Pour cela, nous invitons à la lecture des comptes rendus de réunion de CMCAS et CCAS.

Oui, nous voulons aussi une restauration méridienne de qualité. Oui, nous voulons des chèques vacances ou le chèque santé pour les retraités. Oui, nous voulons une CCAS bien gérée mais pour cela, nous voterons en 2021 !

Élections CSE du 14 novembre 2019



cfé-energies.com
unsa-energie.fr